

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

I/D Information Documentation (French)

ID and Anima Una

2-1-1982

1982: Vol. 31: Vers les nouvelles Constitutions

Equipe générale

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/id-fr>

Repository Citation

Equipe générale. (1982). 1982: Vol. 31: Vers les nouvelles Constitutions. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/id-fr/34>

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

Vers les nouvelles Constitutions

La plupart des réponses au questionnaire sur la révision des Constitutions sont arrivées. Février devrait voir venir les lettres des retardataires. Actuellement, les réponses sont dépouillées et mises en ordre.

Au mois de mars, le Comité responsable s'efforcera d'en faire la synthèse et de discerner les lignes qui s'en dégagent. Le Conseil Elargi examinera ce rapport en mai et nous orientera vers la deuxième étape de cet itinéraire : la rédaction d'un premier projet des nouvelles Constitutions.

Un simple regard sur le nombre et le contenu des réponses suffit pour constater, de prime abord, le pourcentage assez élevé d'abstentions. Les raisons? nous les avons entendues lors de nos Visites, ces derniers mois : surcharge du travail immédiat et le manque de temps qui en résulte ; doute sur la nécessité ou l'utilité de cette démarche (Est-il possible de

« fixer » quelque chose dans un monde en perpétuelle mutation?); réticence sur son opportunité (N'est-il pas trop tôt pour prendre des orientations « définitives »?); priorité donnée au vécu et aux situations concrètes sur les questions jugées théoriques ou secondaires, allergie à tout ce qui est normatif ou juridique; fatigue ou manque de vigueur dans telle Province ou communauté : autant d'arguments ou de raisons qui expliquent vraisemblablement les réponses « manquantes ».

Sans oublier qu'un grand travail de recherche avait été réalisé, exprimé alors par de très nombreuses réponses, à la veille du dernier Chapitre Général.

Pourtant, avant d'entreprendre la deuxième étape de notre course commune, il nous semble important d'attirer l'attention sur la portée de ce défi que le Concile nous lance et dont les conséquences seront décisives pour l'avenir de la Congrégation.

Le moment est venu.

Le 14 novembre 1979, recevant la cinquième Assemblée générale de l'U.I.S.G., Jean-Paul II disait aux 600 Supérieures Générales rassemblées autour de lui dans la Chapelle Sixtine :

« Après les années d'expérience en vue d'un aggiornamento de la vie religieuse, selon l'esprit de chaque institut, le moment est venu d'évaluer objectivement et humblement les efforts accomplis pour y discerner les éléments positifs, les déviations éventuelles, et pour préparer une Règle de vie stable, approuvée par l'Eglise, et qui devra constituer pour toutes les Soeurs un stimulant pour une connaissance plus approfondie de leurs engagements et pour une vie de joyeuse fidélité ».

Il s'agira, pour nous, de préciser les traits caractéristiques du visage de notre Congrégation après Vatican II.

Ce n'est pas la première fois qu'il a fallu retoucher ce visage : en moyenne, tous les vingt ans, du moins depuis la mort de Libermann, nos Constitutions ont été révisées. Le Vénérable Père l'avait d'ailleurs prévu, lors de la rédaction de la Règle provisoire :

« Il ne s'agit pas d'élaborer une règle complète et stable, mais de donner une impulsion et d'établir le véritable esprit de l'œuvre. Dans la suite, on changera, selon que l'expérience l'aura montré » (Lettre à Dom Salier, N.D., II, 154).

La dernière révision de nos Constitutions remonte à 1957. Depuis cette date, il y a eu Vatican II, les changements dans la Mission, la redécouverte des Fondateurs, l'apparition de nouvelles Fondations dans l'Hémisphère Sud, la prise de conscience de l'universalité, de la subsidiarité, de la co-responsabilité, le dialogue avec le monde, l'éveil des Eglises locales, la création de «Justice et Paix». . . Tout cela a bouleversé nos anciens schémas, exigeant de nous une «deuxième conversion».

C'est qu'en effet, toute notre vie religieuse, dans son esprit comme dans son organisation, est orientée vers la Mission : l'annonce du Royaume et le service des pauvres. Autant que par le passé, mais sans doute AUTREMENT, nous pouvons dire : «*L'Esprit de Dieu est sur moi pour annoncer libération, guérison, Salut, Bonne Nouvelle*». A nous aussi il est dit : «*Allez rapporter à Jean-Baptiste ce que vous voyez et enten-*

dez : les aveugles voient. . . » Au service de cette dynamique de l'apostolat, de l'évangélisation, de la Mission, telles doivent être nos Constitutions. Elles nous provoquent à une qualité de vie, à un témoignage vrai, qui soit à la hauteur de notre ministère. Elles nous aident à mieux l'orienter, à mieux le comprendre, à mieux nous y insérer, à mieux l'organiser. La révision des Constitutions se veut seulement l'écho et le porte-parole de cette démarche. Elles témoigneront des découvertes de chacun dans la foi, en contact avec cette Eglise et ce monde qui ne sont plus l'Eglise et le monde d'autrefois.

Alors, quelles sont nos sources d'inspiration? Quelles sont les valeurs de base capables d'engendrer notre avenir? Quelles sont les urgences qui nous interpellent plus profondément? En un mot, quel est, pour la Congrégation, «l'aujourd'hui de Dieu?»

Notre carte d'identité.

Nos Constitutions sont comme la carte d'identité de la Congrégation. Avant d'être un recueil de normes ou un manuel de conduite, elles expriment ce qu'il y a de meilleur en nous. Elles sont faites de tout ce que l'amour de Dieu a déposé dans nos cœurs : son rêve sur chacun de nous, la joie de notre don, compris et accepté, la disponibilité sans borne envers les plus abandonnés. Elles racontent une histoire, vécue par quelques milliers de confrères, depuis le début de la Congrégation, «notre» histoire. Elles sont notre plus grande richesse commune, où s'est investi le meilleur de ce qui a été vécu et apporté au service du Royaume par tous les Spiritains, depuis l'origine. De cet héritage vient notre inspiration pour aujourd'hui.

Depuis la Règle de 1734 ou la Règle Provisoire de Libermann, les textes sont d'abord le résumé d'une expérience de foi qui a été vécue avant d'être écrite.

Toute Règle est finalement une biographie et ne reste vivante que si elle a des biographies à raconter. Aussi, un tel livre est-il différent de tous les autres, et c'est là que la révision des Constitutions nous interpelle. La plus grande difficulté que nous puissions rencontrer dans la révision de nos textes ne sera certainement pas au niveau du vocabulaire, mais du contenu.

Quand une Congrégation est fidèle à son charisme et se rassemble en Chapitre pour dire, en paroles d'aujourd'hui, ce qu'elle croit et ce qu'elle vit, il ne lui est guère difficile de trouver les termes justes. Le seul drame serait que les confrères n'aient rien à dire de leur vie.

Aurons-nous cette parole pour le monde d'aujourd'hui? Aurons-nous quelque chose de vécu, de neuf, à transmettre?

Notre lettre de recommandation.

Quand saint Paul a voulu souligner, comme apôtre, sa crédibilité près des Corinthiens, il s'est uniquement référé à la communauté vivante que formaient les fidèles : «*Notre lettre, c'est vous-mêmes, une lettre écrite dans nos cœurs, connue et lue par tous les hommes*» (II Cor., 3, 2). N'en va-t-il pas de même pour nous? Réviser nos Constitutions, c'est faire la révision de vie de la Congrégation. L'expérience de foi de chaque confrère, la vie de foi de chaque communauté, doivent être la première valeur, au plan «constitutionnel» pour tout institut. Nos Constitutions, Paul nous le rappelle, sont «*une lettre écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tablettes de pierre, mais sur les tablettes que sont vos cœurs de chair*» (II Cor., 3, 3).

Une révision de nos Constitutions, c'est le temps fort de Pentecôte pour toute la Congrégation qui se recueillera en Cénacle et se laissera envahir par l'Esprit. A lui le premier mot pour tout ce qui concerne

cette révision. Certes, discussions et consensus seront nécessaires, mais les Constitutions sont, en un sens, antérieures à notre consensus: l'Esprit nous précède. Notre réflexion, notre étude, ne sont là que pour discerner ensemble ce que l'Esprit a d'abord écrit dans le cœur de chacun.

Saint Paul va encore plus loin et souligne la valeur de témoignage de cette «lettre-constitutionnelle»: elle n'est pas en premier lieu une démarche d'ordre personnel ou intérieur; moins encore le travail d'experts ou d'un comité de rédaction; car, dans les Constitutions, il est une part que seule la communauté peut apporter, et seule une expérience communautaire vivante donne vie aux documents. Sans cette expérience, ni l'approbation par l'Eglise, ni le texte le plus soigné possible, ne pourront nous rendre crédibles et donner valeur à notre évangélisation des pauvres. Paul lui-même, sans sa «lettre de recommandation», se serait senti un intrus dans l'apostolat.

La main dans la main.

Appelés que nous sommes à vivre le Christ en communauté, c'est bien communautairement que nous ferons la révision de nos Constitutions. D'aucuns semblent se méfier d'avance des futurs textes, redoutant que cette révision ne souligne pas suffisamment l'expérience pascale profonde, le long discernement qui a précédé la rédaction de la Règle primitive. Manquerions-nous de prophètes? Les Constitutions d'aujourd'hui pourraient-elles n'être que le fruit d'une étude froide, voire d'une tendance, et non un témoignage, une recherche de foi?

● La révision des Constitutions doit être d'abord l'expression de l'amour de chacun pour l'Eglise et la Congrégation. Il s'agit d'un renouveau de «vie», et l'amour est la seule force capable d'engendrer une vie nouvelle. Pas de Règle qui ne soit le fruit d'un grand amour. Il est une «grâce de la révision des Constitutions» qui est, concrètement, pour chacun de nous, le moment de voir où nous en sommes dans notre amour pour la Congrégation.

● La révision des Constitutions doit s'exprimer aussi par la collaboration de tous les Spiritains. Non que chacun doive appartenir au Comité de rédaction! On pourra toujours déléguer quelques confrères pour décrire les sentiments et les intuitions exprimées; mais chacun doit avoir la possibilité de les dire et de les faire partager. C'est une tâche à porter ENSEMBLE.

● Une troisième exigence de la révision des Constitutions est qu'elle ne soit pas un travail d'experts, mais de personnes réellement engagées. Une connaissance profonde de la Congrégation est nécessaire, et aussi de son histoire, de son inspiration originelle, de sa

mission dans l'Eglise, de sa tradition. Il faut être «de la famille». D'autres pourront aider: experts en Droit Canon, en Théologie de la vie religieuse... Mais le travail de fond doit revenir à ceux qui y mettent tout leur cœur, avec cette intuition, cette sensibilité que, seuls, ils peuvent avoir.

● Il est une autre exigence pour la révision des Constitutions: l'état de «conversion». Sans elle, que pourrait bien éclairer l'Esprit-Saint? Il nous faut être disponibles et désarmés devant le Seigneur et ses exigences. Seuls «les cœurs purs verront Dieu qui donne sa grâce aux humbles et résiste aux superbes».

● Reste une dernière exigence pour cette révision: notre unité, notre esprit de famille. Une congrégation divisée ne serait pas en condition de faire ce travail; et l'Esprit de Dieu n'est pas présent dans un groupe divisé. Un esprit de confrontation et de conflit empêcherait d'avoir, en Dieu, une vision sereine des choses.

Soyons bien conscients que notre unité ne se vit pas seulement dans la diversité, mais au milieu de clivages réels et douloureux qui traversent toute l'Eglise et qu'il n'est pas dans nos possibilités de guérir. Elles font partie de la croix à porter.

Les Constitutions nous rappelleront que l'idéal partagé se situe au-delà des divisions, au terme d'un chemin obscur et encore à découvrir. Elles nous aideront à nous tendre la main dans l'amour fraternel, pour nous estimer, malgré ces divisions, puisque tous nous restons frères et que tous nous voulons le Royaume.

Une Règle de vie.

Le premier objectif de toute révision de Constitutions, c'est toujours le retour vers la «Montagne», c'est réveiller dans l'institut la primauté de l'Evangile. Et avoir l'Evangile comme base d'inspiration, c'est proposer un programme d'options radicales qui décident de nos vies. Des Constitutions tièdes, floues, qui «évacuent la croix du Christ», ne serviront à rien. Les nouvelles Constitutions, comme les anciennes, ne doivent pas hésiter à parler de chemin exigeant et de porte étroite, à exiger que l'on porte la croix tous les jours, à demander de longues veillées de prière, le dépouillement de toute possession, la suppression des dépenses excessives et des vêtements futiles.

En même temps, des Constitutions selon l'Evangile doivent être porteuses de toute la chaleur humaine et divine du Christ; elles ne pourront être des documents juridiques, imposant la loi ou un «sabbat» qui primerait sur les personnes.

Des Constitutions renouvelées nous diront de nous arrêter quand nous rencontrerons une «veuve de Naïm» sur notre chemin, et de pleurer quand meurent nos amis «Lazare»; elles nous donneront le cœur de Paul pour appeler nos frères «bien-aimés», comme il désignait les chrétiens de Rome.

Des Constitutions renouvelées nous apprendront à quitter «quatre-vingt-dix-neuf» personnes en sécurité quand une seule s'est égarée; elles nous secourront du repliement sur nous-mêmes, où nous tombons si souvent, pour nous ouvrir à tous les problèmes de l'Eglise et du monde. Il faut s'attendre à ce que les nouvelles Constitutions provoquent un tiraillement, nous obligeant à des dépassements continus.

Le P. DORTEL-CLAUDOT, dans un cours qu'il donnait sur ces problèmes de révision, reproche à bien des congrégations la tentation d'aligner les exigences de leurs Constitutions sur les confrères qui, en dépit de leur bonne volonté, peuvent en faire le moins: afin de ne pas les gêner, on rabaisse les Constitutions à leur niveau. Une Règle doit énoncer ce qui est à vivre. Il est bien assez de notre péché pour entraîner un décalage entre ce que nous voulons être et ce qui est pauvrement vécu. Acceptons humblement que, sans cesse, la Règle nous bouscule et nous interpelle.

Nouvelles Constitutions!... Puissent-elles nous aider à renouveler l'air de nos communautés et à respirer l'Evangile!

Une source d'identité.

«Etant donnée l'importance des Constitutions pour l'identité, le développement et l'unité de la Congrégation, il n'est pas bon de rester trop longtemps dans la situation de vivre avec des textes provisoires... Il est sage de ne pas prolonger inutilement la période du travail (de révision). Normalement, douze années suffisent. (Mais d'autre part) la tâche de révision des Constitutions est très exigeante. Elle demande l'expérience de la vie avant d'entreprendre la rédaction... Il faut considérer aussi que l'approfondissement du charisme exige du temps, soit pour l'intérioriser, soit pour que les personnes deviennent conscientes des implications qui sont apparues lors de la rédaction... Il peut donc y avoir de très bonnes raisons pour que tel Institut qui a sérieusement travaillé à la révision des Constitutions ne puisse pas avoir son texte prêt pour le deuxième Chapitre ordinaire».

Telle est la réponse de Soeur Marie LINSKOTT, responsable du service des Chapitres et des Constitutions de Religieuses près de la Sacrée Congrégation des Religieux au Vatican, à quelques instituts qui lui ont exprimé leur inquiétude à la perspective d'une date limite pour achever leurs Constitutions.

Retenons de cette orientation l'importance de ne pas rester trop longtemps dans le provisoire sur des questions qui concernent la colonne vertébrale de la Congrégation : on risquerait d'y perdre verticalité et cohésion interne.

Ce sont les Constitutions qui nous tiennent rassemblés autour d'une option et d'un Projet commun, sans ambiguïté et sans arbitraire, sans dispersion ou détournement des forces vitales.

Ce sont elles qui nous protègent des pressions de toutes sortes, déjà à l'intérieur de l'Eglise, mais aussi des influences étrangères aux sources qui sont les nôtres.

Elles sont notre carte d'identité, en même temps que la garantie et la source de cette identité.

Ceux qui ont rédigé nos Règles et Constitutions primitives (Poullart des Places, Bouic, et Libermann pendant toute l'année 1840, via del Pinacolo) ont pris tout le temps nécessaire pour s'assurer qu'elles exprimeraient bien notre originalité. Nos Constitutions sont un trésor trop précieux pour que l'on puisse les exposer à la première vague venue.

Vers un nouveau visage de la Congrégation.

C'est le Décret *Perfectae Caritatis* qui a demandé à tous les instituts religieux la révision de leurs Constitutions. Il est clair, à la lecture de ce document conciliaire, que le but recherché est moins la révision des textes eux-mêmes que la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse dans tous ses aspects. Autrement dit, l'important n'est pas l'attente de nouveaux documents, mais d'un nouveau visage. La révision demandée n'est que la conséquence, l'expression, des changements dans la vie religieuse. Changements qui comportent un double mouvement : l'un en direction des sources, l'autre en direction du monde ; le retour à l'essentiel, et le retour au réel. En langage biblique, on parlerait de «conversion» et de «signes des temps».

● Le premier critère donné par *Perfectae Caritatis* pour la révision des Constitutions porte d'abord sur leur contenu évangélique. Reviendrons-nous à la radicalité de la vie chrétienne, où en resterons-nous à la périphérie ? Les Constitutions prendront-elles leurs racines dans l'Evangile, ou en seront-elles une ajoute ? Contiennent-elles des valeurs typiquement évangéliques, ou simplement des normes juridiques ? Il existe, c'est vrai, une «lettre qui tue», mais il en est aussi une autre qui stimule et fait jaillir la vie.

● Le deuxième critère donné pour la révision est d'examiner dans quelle mesure les nouvelles Constitutions estomperont ou revigoreront le charisme de la Congrégation. Jusqu'à quel point seront-elles «l'Evangile selon Poullart ou Libermann» ? La vie de nos Fondateurs et leur expérience de foi seront-elles la lumière qui éclaire tout le contenu de nos textes ? Seront-elles ce coup de vent qui oriente tout dans la même direction ? Des Constitutions coupées de leur Fondateur seraient comme un fruit détaché de l'arbre, ou encore, comme un arbre que l'on aurait déraciné.

Déjà, la première Règle de saint François, qui est considérée comme la Règle la plus proche de l'Evangile, n'était pas l'Evangile pur de Marc ou de Luc, mais bien «l'Evangile selon l'intuition de François». La vie du Fondateur, c'est le livre et le lieu que Dieu a choisi pour révéler ses intentions sur chacun d'entre nous. Aussi, dans cette rénovation, auront le plus d'impact les Constitutions qui parviendront à transmettre dans toute leur vigueur le rêve et la fraîcheur de l'âme des Fondateurs.

● Le troisième critère de révision, précisé par *Perfectae Caritatis*, est d'examiner si nos Constitutions se situent dans la sensibilité et le cœur des problèmes du temps qui est le nôtre. Seront-elles l'écho d'une époque révolue, ou nous projeteront-elles vers l'avenir ? Longtemps, la vie religieuse a été en concordance avec les besoins précis de l'époque. Ce n'était déjà plus le cas dans les années qui précédèrent Vatican II. Le monde avait changé, et les structures de la vie religieuse se retrouvaient en décalage par rapport aux interrogations du monde. Le langage ne portait plus. Si des craquements ont alors marqué la vie religieuse, c'est qu'elle comportait des «creux». Le porte-à-faux de son rôle social et de son prestige a brusquement révélé l'absence en elle de toute la vitalité évangélique.

Alors ? Saurons-nous retrouver les véritables sources de vitalité ? Saurons-nous découvrir un langage compréhensible pour le monde qui est le nôtre ? Nos Constitutions ne sont pas destinées au grand public. Puissent-elles, du moins, parler à notre cœur et au cœur des jeunes d'aujourd'hui et de demain.

L'EQUIPE GENERALICE